

- Les avantages
- Le contrat
- La rémunération
- Les conditions de travail
- Le rôle de Familles Rurales

Devenir apprenti.e pendant ma formation, POURQUOI PAS MOI ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée limitée ou indéterminée. Il permet à l'apprenti.e de suivre une formation en alternance en entreprise et en centre de formation pendant une période pouvant aller de 6 mois à 3 ans. La durée correspond au cycle de formation préparant à la qualification prévue dans le contrat. Il est accessible aux jeunes de 16 à 29 ans. Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.



Les avantages

- Avoir une rémunération intéressante
- Développer son réseau professionnel
- Obtenir un statut de salarié et ses avantages sociaux
- Acquérir une expérience et des compétences professionnelles



Passes ton entretien avec motivation



Renseigne-toi sur l'association avant l'entretien



Prépare ton entretien



Envoie ta candidature à des associations



Rédige ton CV avec soin



Le contrat

Les conditions de travail

- 2 jours de repos consécutifs/ semaine
- Pas de travail le dimanche
- Taux horaire 35h/ semaine
- Taux horaire jusqu'à 40h/ semaine
- 8h de travail/ jour maximum
- Travail de nuit interdit entre 22h-6h



Le rôle de Familles Rurales

Te proposer une formation

Te conseiller pour décrocher un apprentissage

Te mettre en contact avec des associations

La rémunération

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans
1ère année	432,84 € soit 27% du Smic	689,34 € soit 43% du Smic	849,65 € soit 53% du Smic
2ème année	625,22 € soit 39%	817,59 € soit 51%	977,90 € soit 61%
3ème année	881,71 € soit 55%	1074,09 € soit 67%	1250,43 € soit 78%